



REGLEMENT DU CONCOURS DE POESIE

ARTICLE 1

Dans le cadre de la programmation des musées départementaux, le Département du Tarn en partenariat avec l'association ARPO (Animations, Revues, Rencontres en poésie) organise un concours de poésie en langue française et/ou occitane.

Le thème de ce concours est « A boire et à manger ».

Ce concours s'inscrit dans la programmation culturelle portée par le Conseil départemental 2020 «MIAM».

Le concours est gratuit, ouvert aux enfants et aux adultes et se déroulera du **15 octobre 2019 au 13 septembre 2020**. Les productions sont individuelles ou collectives. Les participants peuvent user de toute forme d'expression écrite.

Le jury classera les œuvres par catégorie.

ARTICLE 2

Le concours a pour objectif de distinguer les meilleurs poèmes dans les catégories ci-dessous :

❖ CATEGORIE A : ŒUVRES EN FRANÇAIS

☞ AA Catégorie Œuvres collectives

- . **AA1** - Œuvre collective adulte (+ de 18 ans)
- . **AA2** - Œuvre collective des 12 ans à 18 ans
- . **AA3** - Œuvre collective des moins de 12 ans

☞ AB Catégorie Œuvres individuelles

- . **AB1** - Œuvre individuelle adulte (+ de 18 ans)
- . **AB2** - Œuvre individuelle jeune de 12 à 18 ans
- . **AB3** - Œuvre individuelle jeune de moins de 12 ans

❖ CATEGORIE B : ŒUVRES EN OCCITAN

☞ BA Catégorie Œuvres collectives

- . BA1 - Œuvre collective adulte
- . BA2 - Œuvre collective des 12 ans à 18 ans
- . BA3 - Œuvre collective des moins de 12 ans

☞ BB Catégorie Œuvres individuelles

- . BB1- Œuvre individuelle adulte (+ de 18 ans)
- . BB2 - Œuvre individuelle jeune de 12 à 18 ans
- . BB3 - Œuvre individuelle jeune de moins de 12 ans

☞ BC Catégorie Traduction d'œuvres poétiques :

Cette catégorie a été créée pour valoriser le travail de création de traductions d'œuvres poétiques. Le jury sera sensible au respect de la langue cible et de la langue source. Le candidat devra présenter conjointement le texte d'origine avec mention du titre, de l'auteur et le cas échéant du recueil ainsi que sa traduction.

ARTICLE 3

Chaque participant devra impérativement préciser la catégorie pour laquelle il concourt. Il enverra au maximum un texte par catégorie. Le texte sera dactylographié sur une page A4 et court (maximum 30 lignes).

Chaque participant est invité à adresser ses poèmes au plus tard **le 13 septembre 2020 à 10h**

par mail à musees.departementaux@tarn.fr

ou éventuellement à

Département du Tarn
Conservation départementale des musées
Lices Pompidou
81013 ALBI CEDEX 9

Chaque candidat, par son envoi, garantit l'authenticité de son texte. Il fait clairement figurer :

- les nom, prénom, adresse et numéro de téléphone,
- l'âge
- la catégorie dans laquelle il concourt.

Pour les participations collectives, il faut préciser :

- dans le cadre d'un établissement scolaire : la classe, l'âge des élèves, le nom du professeur responsable.
- dans le cadre d'un centre de loisirs, d'un atelier périscolaire : l'âge des enfants, le nom de l'animateur responsable.
- pour une autre association ou groupe de personnes : le nom du responsable du groupe, le nom de l'association.

Ces données devront figurer sur une page indépendante du poème pour préserver l'anonymat des candidats lors des délibérations du jury.

ARTICLE 4

La remise des prix est fixée au **samedi 17 octobre au Château-musée du Cayla à 14 heures.**

Le Département du Tarn s'engage à ne pas faire usage des textes soumis au concours sans accord préalable de l'auteur.

La participation au concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement. Tous renseignements complémentaires peuvent être demandés à musees.departementaux@tarn.fr

Le jury « en français » est constitué d'un représentant de la collectivité départementale, d'un représentant de l'Education nationale, de membres d'associations culturelles, de lecteurs avertis. Le jury « en occitan » est constitué d'un représentant de la collectivité départementale, d'un représentant de l'Education nationale, de membres d'associations culturelles, de lecteurs avertis.

Les lauréats (3 par catégories dont un premier prix) recevront un prix (livres, papeterie, entrées au musée...), les premiers prix (un par catégorie) verront en outre leur production (avec leur accord) publiée sous forme numérique.

Les dates à retenir :

> Du 15 octobre 2019 au 13 septembre 2020 : Remise des textes

Concours ouvert au public amateur (adultes, enfants, groupes) sur le thème « à boire et à manger », vous avez jusqu'au 13 septembre 2020 pour nous soumettre vos productions !
Règlement à demander à musees.departementaux@tarn.fr

> Samedi 17 octobre 2020 à 14h : Remise des prix

Lors d'un rendez-vous festif ouvert à tous, les lauréats du concours de poésie se verront remettre leur prix.
Animations gratuites.

